

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Délibération n° DEL 25-33
Du mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre 2025, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 28 novembre 2025, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence de Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

EN EXERCICE : 17

POUR : 13

PRESENTS : 10

CONTRE : 0

POUVOIRS : 3

ABSTENTIONS : 0

VOTANTS : 13

PRESENTS

Madame Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint

Monsieur Benoît VIGNES, Maire Adjoint

Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux :

Mme Birgit DOMINICI, Mme Marie-Pierre DELAIGUE

Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :

Mme Sakina BARRAULT, Mme Françoise CACLIN, Mme Agnès DEMODE, M. Philippe POUDOU, M. Alain ROZANSKI

ABSENTS

Monsieur Olivier DELAPORTE, Président du C.C.A.S.

Mme Françoise ALBOUY, Mme Dominique PAGES, M. Jean-François THOMAS, Mme Tatiana FAGOT, M. Benoît EYMARD, M. Yves de SAINTIGNON

PROCURATIONS

Mme Françoise ALBOUY à Mme Birgit DOMINICI

M. Benoît EYMARD à M. Mohamed KASMI

M. de SAINTIGNON à Mme Sylvie d'ESTEVE

Objet : **BUDGET PRIMITIF DE LA RESIDENCE RENAISSANCE BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S.
EXERCICE 2026**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 6 novembre 2025 et le rapport d'orientation budgétaire produit en appui de ce débat,

Vu le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026,

Considérant que ce budget s'équilibre grâce à une participation* du budget principal du C.C.A.S. d'un montant de 119 350 €,

**inscrite au compte 7488 au chapitre 018*

Considérant que ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 787 050 €, se répartissant comme ci-après :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	188 350,00	Chapitre 017 - Produits de la tarification	528 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	359 400,00	Chapitre 018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	208 350,00
Chapitre 016 - Dépenses afférentes à la structure	192 300,00	Chapitre 019 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	3 700,00
TOTAL DES DEPENSES	740 050,00	TOTAL DES RECETTES	740 050,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	8 000,00	Chapitre 10 - Apports dotations et réserves	6 800,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	29 100,00	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	10 200,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	6 200,00	Chapitre 28 - Amortissements des immobilisations	30 000,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	3 700,00		
TOTAL DES DEPENSES	47 000,00	TOTAL DES RECETTES	47 000,00

TOTAL BUDGET	787 050,00	787 050,00
---------------------	-------------------	-------------------

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés

Adopte le Budget Primitif 2026 de la résidence Renaissance, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **787 050 €**.

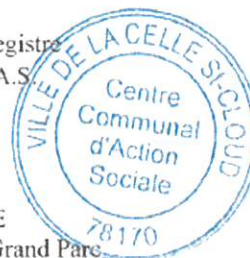
Valide le tableau des effectifs du document budgétaire en annexe.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.



Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc
Maire



Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20251217-DEL25-33-DE
Date de transmission : 23/12/2025
Date de réception en Préfecture : 23/12/2025
Date de publication : 24/12/2025